

0020

## DECISION

22 FEB 2018

**Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,**

- Vu le dahir 1-16-134 du 21 Kaada 1437 (25 Août 2016) portant promulgation de la loi n° 39-16 portant modification de la loi n° 16-09 relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le dahir n°1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010) portant promulgation de la loi 16-09 relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu le décret n°2-10-320 du 16 joumada II 1432 (20 mai 2011) portant application de la loi 16-09 relative à l'agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du 22 octobre 2012 relative à la procédure de recrutement dans les entreprises et Etablissements Publics ;
- Vu le protocole administratif du projet « appui à l'amélioration des conditions de séjours et de prestation de services dans des établissements sociaux au nord du Maroc à travers l'utilisation des énergies alternatives »,
- Vu l'exécution de projet susmentionné, réalisé en coopération internationale entre l'Agence Marocaine pour l'efficacité Energétique (AMEE) et l'Agence Andalouse de Coopération Internationale pour le Développement (AACID),
- Vu la subvention octroyée par l' AACID à l'AMEE pour le financement dudit projet
- Vu la mission du responsable projet, qui consiste à œuvrer à ce que le projet atteigne les résultats dans les délais impartis et dans le cadre du budget alloué au niveau du protocole administratif du projet.

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** L'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique organise le recrutement :

D'un responsable du projet « appui à l'amélioration des conditions de séjours et de prestation de services dans des établissements sociaux au nord du Maroc à travers l'utilisation des énergies alternatives ».

Lieu d'affectation : l'Unité de Gestion de Projet (UGP) à Tanger.

**ARTICLE 2 :**

- ✓ Peuvent déposer leur dossiers, les candidats répondant aux profils détaillés au niveau du tableau joint en annexe à cette décision ;
- ✓ Peuvent déposer leurs dossiers, les candidats de nationalité marocaine, âgés au plus de 45 ans ;

Le Directeur Général  
**Saïd MOULINE**

- ✓ Tous les candidats qui remplissent **les conditions requises** seront convoqués. Ils recevront une convocation par lettre recommandée à leurs adresses postales qu'ils ont renseignées sur le CV et par e-mail.

**ARTICLE 3 :** Le dossier de candidature devra être envoyé obligatoirement par voie postale à l'adresse suivante : Espace les Patios 1<sup>er</sup> Etage, Angle AV Anakhil et AV Ben Barka Hay – Riad Rabat et doit comporter les documents suivants :

- Demande ;
  - Curriculum vitae précisant dans leur ordre chronologique, les postes occupés ;
  - Photocopie de la Carte Nationale d'identité ;
  - Photocopie légalisée du/des diplômes obtenu (s)
  - Attestations justifiantes 2 ans d'expérience dans le même domaine du poste à pourvoir, délivrées par le/les employeur(s).
- ✓ La date limite d'envoi ou de dépôt des dossiers de candidatures est le ..... **12 MARS 2018** .....  
 . Le cachet de la poste faisant foi.
  - ✓ La liste des candidats retenus après examen des dossiers pour passer l'entretien orale sera publiée sur les sites web [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et [www.amee.ma](http://www.amee.ma).
  - ✓ Les entretiens seront organisés courant la semaine du ..... **26 MARS 2018** ..... au siège de l'AMEE - Espace les Patios 1<sup>er</sup> Etage, Angle AV Anakhil et AV Ben Barka Hay – Riad Rabat

**ARTICLE 4 :** Les Critères d'évaluation des candidats sont :

Critères d'évaluation technique	Barème	Point max
<b>Diplôme :</b>		
Diplôme d'ingénieur d'état en énergétique/industriel	/20	20
<b>Expériences :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins deux ans d'expérience professionnelle</li> </ul>	/5	60
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une expérience professionnelle dans le domaine du suivi, gestion et justification des projets de coopération internationale pour le Développement, de préférence la coopération espagnole ou andalouse.</li> </ul>	/30	

• Expérience souhaitée dans les procédures de passation des marchés publics	/10	
• Capacités de rédaction, d'analyse et de synthèse ;	/5	
• Maitrise des outils informatiques (office, internet, outils de gestion et de publication de contenus)	/5	
• Maitrise de l'espagnole écrit et parlé. Minimum niveau B2.	/5	
<b>Total</b>		<b>80</b>

**NB :** Il est à signaler que seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 60/80 sur dossier seront invités, à passer l'épreuve orale.

Epreuve Orale :

Sujet	Note	Durée
L'épreuve orale sera sous forme d'entretien avec les membres de la commission désignés par le Directeur Général de l'AMEE et portera sur les domaines suivants :		
• Maitrise de la langue Française et Espagnole ;	/4	10 mn
• Compétences administratives et techniques ;	/4	
• Connaissances du secteur de l'Efficacité énergétique et connaissances générales.	/4	
• Maitrise et connaissances essentielles sur la planification et la gestion de projets de coopération internationale pour le Développement (efficacité énergétique et énergies renouvelables).	/4	
• Ouverture d'esprit, capacité démontrée de travailler de manière transverse et souple avec différents groupes de travail	/4	
Total	/20	

**NB :** Il est à signaler qu'une note inférieure à **10/20** à l'épreuve orale sera éliminatoire.

- ✓ A la fin des épreuves orales, la commission délibérera en attribuant à chaque candidat une note moyenne sur 100 des notes obtenues sur les critères d'évaluation sur dossiers des candidats et orales et procédera ainsi à leur classement par ordre de mérite. Un procès-verbal sera dressé par les membres de la commission à cet effet.
- ✓ Il est à signaler que seuls les candidats ayant obtenu une note finale supérieure ou égale à **70/100** seront classés par ordre de mérite.
- ✓ L'annonce des résultats ainsi que la liste d'attente seront publiées sur les sites web [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et [www.amee.ma](http://www.amee.ma).

Le candidat retenu recevra une lettre d'admission en recommandé l'invitant à prendre attache avec les services concernés de l'AMEE dans un délai ne dépassant pas celui fixé dans la lettre.

Dépassé le délai fixé et sauf arguments valables, tout candidat admis qui ne se met pas à la disposition de l'AMEE sera considéré comme ayant renoncé au poste et sera informé de cette décision.

Dans ce cas, l'AMEE procédera à la convocation du candidat classé par ordre de mérite sur la liste d'attente qui reste valable tout au long de l'année budgétaire.

  
Directeur Général  
Saïd MOULINE

  
N